



Refus de rendre la caution

Par **helene**, le **05/05/2009** à **18:30**

Bonjour,

g deménagée de mon appartement en septembre 2008 avec l'accord oral de mon propriétaire de ne pas faire mon preavis de 3 mois car le chauffe eau ne fonctionnait pas , que les mur avait moisi et que les voisins etait insupportable. mon bail de trois ans devait d'ailleurs s'achever un mois apres. un mois apres il a changée 'avis et il me demande de payer le preavis de 3 mois plus des travaux de peinture et de nettoyage, alors que g repeint et nettoyer en partant a sa demande(photos, video, et temoins a l'appui) il a aussi garder ma caution et me reclame encore 1600 euros, je passe au tribunal dans un mois quel recou(rs puis je avoir?a t-il le droit de garder ma caution? si mon bail s'arretait en novembre peut il me demender de payer decembre et janvier? peut il comme il l'a fait faire un unique devis et me demander de payer? merci de vos reponse.